

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 5 mars 2018 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme. Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller et maire substitut
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : Quatre (4) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1803-057

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 5 février 2018
- 0.5 Adoption du procès-verbal du 12 février 2018
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Élection du 5 novembre 2018 – Dépôt des formulaires DGE-1038
- 110-02 Demande d'utilisation de la salle Réjean Lafrenière – Club des petits déjeuners
- 110-03 Adoption du règlement 2018-346 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 110-04 Résolution d'appui – Élimination des guichets des Caisses Desjardins
- 110-05 Résolution d'appui – Municipalité de Déléage – Pêche blanche lac 31 milles
- 110-06 Ensemencement de dorés jaunes – Lac Blue Sea
- 110-07 Demande d'utilisation gratuite de la salle Réjean Lafrenière
- 110-08 Club des petits déjeuners – Demande de soutien financier
- 110-09 ABVLBS -Contribution financière
- 110-10 APLC – Contribution financière
- 110-11 Renouvellement des contributions 2018 aux organismes
- 110-12 Autorisation d'achat de bacs roulants
- 110-13 Avis motion : règlement n° 2018-347, abrogeant et remplaçant le règlement 2017-340 « Règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau »
- 110-14 Industries Galipeau – Autorisation de paiement

- 110-15 Renouvellement du programme d'initiation au golf
- 110-16 Subvention – Camps de jour été 2018
- 110-17 Renouvellement de la politique "Piscine Maniwaki"
- 110-18 Reconduction du programme des couches lavables
- 110-19 Les Fleurons du Québec – adhésion 2018

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 28 février 2018
- 130-02 Présentation des comptes payés au 28 février 2018
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 27 février 2018
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 28 février 2018
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2018

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200 Compte rendu du comité incendie
- 200-01 Nomination d'un nouveau pompier
- 200-02 Autorisation d'achat – habit de combat

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 FQM – Publication d'un guide de rémunération des élus
- 800-02 MRC – Ordre du jour
- 800-03 CDSG – Invitation consultation

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

R1803-058

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1803-059

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU
12 FÉVRIER 2018**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1803-060

ÉLECTION DU 5 NOVEMBRE 2017 – DÉPÔTS DES FORMULAIRES DGE-1038

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'article 513.1 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), toute personne ayant produit une déclaration de candidature doit remplir et remettre au trésorier de la municipalité le formulaire DGE-1038 (liste des donateurs et rapport de dépenses, municipalité de moins de 5000 habitants) et ce, avant le 5 février 2018.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, M. Jim Smith (trésorier) déclare avoir reçu copie des formulaires DGE-1038 de tous les candidats à l'élection du 5 novembre 2017 et il dépose les copies originales des formulaires auprès de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau
Appuyée par Anne Langevin
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte les formulaires DGE-1038 tels que déposés.

POSTE	NOM DU CANDIDAT	TOTAL DE LA DÉPENSE ÉLECTORALE DÉCLARÉ	DATE DE RÉCEPTION
Maire	Ronald Cross	3 401,20\$	2018-01-18
	Sylvain Marchand	2 119,45\$	2018-01-17
Conseiller siège # 1	Anne Langevin	763,77\$	2018-02-05
	Marcel St-Jacques	141,99\$	2018-01-18
Conseiller siège # 2	Annie Galipeau	Aucune dépense	2017-11-15
	Charles Rondeau	356,01\$	2018-01-18
Conseiller siège # 3	Éric Galipeau	Aucune dépense	2018-02-05
Conseiller siège # 4	Denis Bonhomme	1 929,55\$	2017-11-13
	Marylène Lacroix	248,35\$	2017-11-29
Conseiller siège # 5	Yves St-Jacques	78,18\$	2018-02-28
Conseiller siège # 6	Jean-Guy Carignan	Aucune dépense	2017-11-15
	Michel Maurice	Aucune dépense	2018-02-02

ADOPTÉ

R1803-061

DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE PAR LE CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

CONSIDÉRANT QUE madame France Boisvenue, coordonnatrice principale, nommée la demanderesse, a présenté une demande d'utilisation gratuite de la salle Réjean Lafrenière pour la tenue d'un souper-bénéfice pour le club des Petits Déjeuners de l'école de Messines, organisé par l'équipe bénévole du club;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande déposée par la demanderesse et se disent favorables à la tenue de l'activité proposée dans la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise à titre gratuit, l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du CMC, par la demanderesse, pour permettre la tenue d'un souper-bénéfice au profit du Club des petits déjeuners de Messines, le 17 avril 2018.

ADOPTÉE

R1803-062

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-346, ABROGEANT ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT 2016-325 PORTANT SUR « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé, le 10 juin 2010, le projet de loi 109 concernant la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, présenté par monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, laquelle Loi a été adoptée le 30 novembre 2010 et sanctionnée le 2 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale crée, entre autres, une obligation aux municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus, lequel sera révisé après chaque élection générale;

CONSIDÉRANT QUE ladite Loi prévoit que les règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doivent concerner, notamment, les conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Municipalité ainsi que l'après-mandat;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté par sa résolution R1111-277, le règlement 2011-288, règlement portant sur « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »;

CONSIDÉRANT QUE le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le 10 juin 2016 le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matières municipales concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17). Cette loi a été sanctionnée le même jour.

CONSIDÉRANT QUE parmi les nombreuses modifications à différentes lois (une vingtaine) concernant les organismes municipaux, il est obligatoire pour les municipalités et les MRC de modifier leur code d'éthique (élus et employés) « au plus tard le 30 septembre 2016 », plus précisément en ce qui a trait à l'article 7.1;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1) prévoit que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie **révisé** qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet de règlement visant à remplacer le code d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil de Messines lors de sa séance régulière du 5 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une session régulière de ce Conseil municipal, soit le 5 février 2018 à l'effet que le présent règlement serait soumis pour approbation;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement 2018-346 a été remise aux membres du conseil 2 jours juridique avant la séance du conseil du 5 mars 2018, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yves St-Jacques appuyé par Éric Galipeau et résolu unanimement que soit adopté le règlement no 2018-346, abrogeant et remplaçant le règlement 2016-325 portant sur « code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

R1803-063

RÉSOLUTION D'APPUI CONTRE LA VAGUE D'ÉLIMINATION DE GUICHETS AUTOMATIQUES ET DE FERMETURES DE POINTS DE SERVICES DE DESJARDINS EN OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Desjardins a annoncé l'élimination des guichets automatiques de Plaisance, Notre-Dame-de-la-Salette et de Ripon;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Desjardins a de plus annoncé la fermeture du point de services de Notre-Dame-de-la-Salette, afin de centraliser ses opérations à Val-des-Bois;

CONSIDÉRANT QUE cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à sa fin;

CONSIDÉRANT QUE cette vague cause des remous en Outaouais et ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette vague vise principalement les petites localités;

CONSIDÉRANT QUE cette vague contribue à la dévitalisation de nos régions;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation va à l'encontre de la mission et de la raison d'être du Mouvement Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines signifie aux autorités Desjardins sa vive opposition à cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services en Outaouais et ailleurs au Québec.

DE PLUS, IL EST RÉSOLUT QUE la Municipalité de Messines demande que le Mouvement Desjardins redevienne, comme par le passé, un important partenaire financier et Bon citoyen corporatif pour toutes les petites localités du Québec,

QUE copie de la présente soit transmise à M. Guy Cormier, Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins (bureauapresident@desjardins.com), à M. Pierre Perras, (pierre.perras@desjardins.com) Vice-président du conseil régional Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec, à M. Philippe Harkins, (philippe.u.harkins@desjardins.com) Directeur général de la Caisse du Cœur-des-vallées, à M. Alexandre Iracà, (airaca-papi@assnat.qc.ca) Député de Papineau, à M. Denis Légaré, (maire@muni-ndsalette.qc.ca) Maire de Notre-Dame-de-la-Salette.

ADOPTÉE

R1803-064

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE POUR LA RÉOUVERTURE DE LA PÊCHE BLANCHE AU LAC DES TRENTÉ-ET-UN-MILLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Messines a reçu une demande d'appui de la Municipalité de Déléage relativement à leur demande de réouverture du lac des Trente-et-Un-Milles à la pêche blanche auprès du ministre Luc Blanchette du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE le lac des Trente-et-Un-Milles est une destination touristique importante dans notre région et qu'il est fermé depuis 2014 à la pêche blanche;

CONSIDÉRANT QUE ce sport apportant un achalandage touristique important dans notre région dont bénéficiait notre économie locale;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est très populaire dans la Vallée-de-la-Gatineau, qu'il s'agit d'une activité familiale et peu coûteuse qui ne requiert que très peu d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage a fait parvenir une demande d'ouverture de la pêche blanche au lac des Trente-et-Un-Milles pour une période d'un mois afin de permettre aux touristes aussi bien qu'aux résidents de la Vallée-de-la-Gatineau de profiter de l'activité;

CONSIDÉRANT QU' en reprenant cette activité au lac des Trente-et-Un-Milles, même pour une courte période, nos commerçants pourront aussi en bénéficier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques;

Appuyée par Éric Galipeau;

Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER la Municipalité de Déléage dans leur demande auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de réouverture périodique à la pêche blanche sur le lac des Trente-et-Un-Milles.

ADOPTÉE

R1803-065

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA POUR LE PROJET D'ENSEMENCEMENT DE DORÉS JAUNES DANS LE LAC BLUE SEA

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Messines a reçu une demande d'appui de la Municipalité de Blue Sea relativement à un projet d'ensemencement de dorés jaunes dans le lac Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de dorés jaunes pour le lac Blue Sea dans le programme d'ensemencement de la Municipalité de Blue Sea serait un atout pour l'économie des municipalités riveraines;

CONSIDÉRANT QUE des ensemencements de dorés jaunes ont lieu au lac Cayamant où l'on retrouve également du touladi;

CONSIDÉRANT QUE des dorés sont capturés chaque année dans le lac Blue Sea car des ensemencements ont déjà eu lieu, il y a environ 15 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,

Appuyée par Yves St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER la Municipalité de Blue Sea dans leur démarche auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'obtenir les autorisations requises à l'ensemencement de dorés jaunes dans le lac Blue Sea.

ADOPTÉE

R1803-066

SOLICITATION DU RÉSEAU PETITS PAS POUR BÉNÉFICIER DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE GRATUITEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande émanant de l'agente de soutien pédagogique et technique par intérim du Bureau coordonnateur du réseau petits pas, madame Julie Côté, afin de bénéficier de la salle Réjean-Lafrenière gratuitement pour permettre aux enfants et à leur éducatrice, de se réunir et de profiter de nos installations;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs demandent à utiliser la salle une (1) fois par mois pendant les mois de mars, avril et mai pour une période se situant entre 9 h 45 à 11 h 15;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil **AUTORISE** que la salle soit prêtée gratuitement à l'organisme Réseau petits pas, selon l'horaire suggéré soit le 20 mars, 3 avril et 1 mai 2018.

Note au procès-verbal : la présente autorisation est soumise à une autorisation conditionnelle, c'est-à-dire que la Municipalité se réserve le droit d'annuler la plage horaire sans justification ou préavis.

ADOPTÉE

R1803-067

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice principale du Club des petits déjeuners du Québec de l'école de Messines, madame France Boisvenue, sollicite la Municipalité afin d'obtenir une contribution monétaire d'une valeur de 100.00\$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes recueillies serviront à souligner le travail et l'implication des nombreux bénévoles qui œuvrent au sein de l'organisme tout au long de l'année scolaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyer par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'émission d'un chèque de 100.00\$ au nom du Club des petits déjeuners des Hautes-Laurentides et de la Vallée de la Gatineau pour l'organisation d'une soirée reconnaissance pour les bénévoles.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-068

ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA (ABVLBS) – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'ABVLBS a déposé, auprès des municipalités de Blue Sea et de Messines, une demande de contribution financière pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que les associations de lac sont des acteurs importants dans la réalisation d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau de nos lacs, que sans leur implication et leur engagement, les petites municipalités, telle que la Municipalité de Messines ne pourrait suffire par elle-même à ce chapitre, que souvent les actions posées par les associations dépassent largement les contributions financières demandées et lorsque que les projets avancés sont conformes à la vision municipale ceux-ci méritent d'être soutenus financièrement;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la demande de contribution financière par les membres du conseil, une somme de 1 500.00\$ a été réservée à même le budget 2018 pour cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise une aide financière à l'ABVLBS pour l'année 2018 au montant de 1 500.00\$;

QUE le Conseil autorise le déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives pour la valeur du montant autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-069

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES LACS DES CÈDRES (APLC) – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE l'APLC a déposé, auprès de la Municipalité de Messines, une demande de contribution financière pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que les associations de lac sont des acteurs importants dans la réalisation d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau de nos lacs, que sans leur implication et leur engagement, les petites municipalités, telle que la Municipalité de Messines ne pourrait suffire par elle-même à ce chapitre, que souvent les actions posées par les associations dépassent largement les contributions financières demandées et lorsque que les projets avancés sont conformes à la vision municipale ceux-ci méritent d'être soutenus financièrement;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la demande de contribution financière par les membres du conseil, une somme de 1 500.00\$ a été réservée à même le budget 2018 pour cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise une aide financière à l'APLC pour l'année 2018 au montant de 1 500.00\$;

QUE le Conseil autorise le déboursé de l'aide financière sur réception des pièces justificatives pour la valeur du montant autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-070

CONTRIBUTIONS 2018 AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES RÉGIONAUX

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2018, le conseil a analysé toutes les demandes provenant d'organismes communautaires, œuvrant sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sollicitant la Municipalité afin d'obtenir une contribution financière pour l'année à venir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a retenu au budget 2018 certaines demandes qu'elle jugeait d'intérêt pour les citoyens ou pour la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une contribution financière pour l'année 2018 et le déboursé de ces montants aux organismes communautaires régionaux suivants :

N°	DEMANDES PROVENANT ORGANISMES OU PARTICULIERS	DESCRIPTION	Montant (en plus des taxes applicables)
1	Carrefour Jeunesse Emploi	Contribution financière 2018	300.00\$
2	L'ASO	Contribution financière 2018	200.00\$
3	97,3 CHGA FM	Proposition publicitaire « clé en main »	1 510.00\$
4	Maison de la culture VG	Carte de Membre	25.00\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-071

AUTORISATION D'ACHAT DE BACS ROULANTS

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense auprès de l'entreprise USD *Loubac* au montant de 2515.51\$ incluant le transport et les taxes applicables pour l'achat de 7 bacs à déchets de 360 litres et de 14 bacs à recyclage , de format de 360 litres;

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-072

**AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT N°2018-347, CONCERNANT LE LAVAGE
DES EMBARCATIONS ET L'ACCÈS AUX LACS ET COURS D'EAU"**

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Bonhomme qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2017-340 "Règlement concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau"

R1803-073

**AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES
GALIPEAU**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 580.00 \$ \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
6697	50.00\$
6704	170.00\$
6716	360.00\$
TOTAL	310.00 \$

Note au procès-verbal: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2018-346, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-074

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'INITIATION AU GOLF, INSTAURÉ PAR LE CLUB DE GOLF ALGONQUIN

CONSIDÉRANT QUE le Club de golf Algonquin souhaite réitérer encore cette année, sa demande de soutien financier dans le cadre de son programme d'initiation au golf pour les enfants pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce genre de programme répond à la vision du conseil qui souhaite encourager l'activité physique chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration du budget, des sommes ont été réservées à même le budget dans le cadre de cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyé par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil s'engage à défrayer les coûts d'inscription des jeunes qui souhaiteront faire partie du programme d'initiation au golf proposé par le Club de golf Algonquin et ce au coût de 100\$ par enfant. Pour être admissible au remboursement, l'enfant inscrit devra être résident de la municipalité de Messines

QUE le conseil autorise le déboursé des inscriptions sur présentation de pièces qui justifient les critères énumérés ci-dessus

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-075

CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018 – SUBVENTIONS D'ACCESSIBILITÉ POUR LES FAMILLES RÉSIDENTES DE MESSINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite renouer avec le programme municipal d'aide financière offert aux jeunes familles résidant sur le territoire de Messines, en offrant une aide financière permettant d'alléger les coûts des frais d'inscription journalière que les parents devront débourser afin d'inscrire leur enfant;

CONSIDÉRANT QUE madame Mignonne Lacroix responsable du camp de jour de la Fondation le Terrier à Maniwaki, informe la Municipalité de l'intention de la Fondation de reconduire le service de camp de jour pour l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame Vicky Veilleux, copropriétaires des entreprises Carpe Diem a informé les membres du conseil lors de la rencontre de comité plénier du 31 janvier 2018, de l'intention de son entreprise d'offrir un camp de jour sur le territoire de la municipalité de Messines et ce, dès l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse dudit programme par les membres du conseil et des services de camp de jour offert aux familles de Messines pour l'été 2018, le conseil a décidé de laisser le choix aux parents, c'est-à-dire que c'est le parent qui décidera à quel camp de jour il choisit d'inscrire son enfant;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,

Appuyée par Yves St-Jacques

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise une aide financière aux jeunes familles résidant à Messines qui souhaitent envoyer leurs enfants au camp jour 2018 de leur choix et ce, tel que suit à savoir:

- Qu'une aide financière soit allouée pour chaque enfant qui s'inscrit au camp de jour, en raison de 15\$ par jour, par enfant.
- D'autoriser l'administration municipale à débourser tout montant d'aide financière réclamé par le camp jour ou par le parent, sur réception d'une facture détaillée, accompagnée des pièces justificatives.

Pièces justificatives : Photocopie d'une pièce d'identité avec le nom du parent (demandeur) et son adresse sise sur le territoire de la municipalité de Messines, telle qu'un permis de conduire. Ou tous autres documents récents tels qu'un compte d'électricité ou compte de téléphone.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-076

PISCINE MANIWAKI – POLITIQUE 2018 DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION POUR LES COURS DE NATATION OU DE SECOURISTE

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas de piscine publique sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Maniwaki offre des cours de natation et de secouriste à sa population et aux citoyens des municipalités avoisinantes moyennant certains frais;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Messines souhaite renouer avec sa politique de remboursement afin d'aider les parents résidents de la municipalité à assumer les frais relatifs à la participation à des cours de natation ou de secouriste dans le cadre des programmes offerts par la Ville de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Jean-Guy Carignan,

Appuyée par Anne Langevin,

Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le remboursement des frais de participation encourus par les parents résidents de la municipalité de Messines lors de l'inscription de leurs enfants de 0 à 17 ans à des cours de natation ou de secouriste offerts par la Ville de Maniwaki, et ce pour un montant de 50\$ par participant pour l'année 2018.

D'AUTORISER le remboursement sur réception d'une pièce justificative (reçu officiel). Les montants remboursés doivent être inscrits au rapport mensuel des comptes payés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-077

PROGRAMME 2018 DE SUBVENTION POUR L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite reconduire son programme d'aide financière aux jeunes familles qui s'engagent à utiliser des couches lavables au lieu de couches jetables traditionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que l'utilisation de couches lavables permet des économies considérables et une réduction non négligeable des matières résiduelles acheminées au site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE l'application d'une telle mesure s'inscrit dans un programme de développement durable au plan économique, social et environnemental. Une telle mesure rencontre le principe des 3 RV, réduction, réemploi et recycler.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,

Appuyée par Yves St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil autorise, un remboursement de 50% du coût d'achat de couches lavables neuves, jusqu'à un montant maximum de 100\$ par enfant (une seule subvention accordée par enfant) et ce, sur réception des pièces justificatives, tel que suit à savoir :

- Preuve de naissance (photocopie du certificat de naissance ou de la déclaration de naissance de l'enfant (la déclaration de naissance est remise par le centre hospitalier);
- Pièces d'identité indiquant votre nom (demandeur) et votre adresse, telle qu'un permis de conduire, compte de téléphone ou un compte d'électricité;
- Facture détaillée provenant du magasin où les couches neuves ont été achetées. La facture (copie originale) devra, en plus d'identifier clairement le nom et les coordonnées du magasin, fournir les renseignements suivants :
 - Nom du parent déposant la demande de contribution financière.
 - La date d'achat.
 - Le nombre de couches achetées, le prix unitaire, le montant total de la facture. Les taxes applicables devront être calculées à part.
 - Une ou plusieurs factures peuvent être déposées pour un même enfant. Le montant total de la subvention ne pourra dépasser le montant maximal de 100\$ par enfant.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-078

AUTORISATION D'ADHÉSION À LA 13^e ÉDITION *LES FLEURONS DU QUÉBEC*

CONSIDÉRANT QUE le programme « *Les fleurons du Québec* » constitue une reconnaissance officielle des efforts des municipalités et de leurs citoyens pour verdier leur environnement et embellir leur milieu de vie au moyen d'aménagements horticoles;

CONSIDÉRANT QUE « *Les Fleurons du Québec* » sont une source de motivation pour les municipalités et citoyens et qui en plus d'embellir l'espace de vie, procurent à la Municipalité une valeur reconnue dont les retombées sociales, économiques et environnementales sont indéniables;

CONSIDÉRANT QUE ce programme cultive également le sentiment d'appartenance de la communauté et la collaboration des partenaires du milieu pour le verdissement local dans le respect du développement durable;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité de Messines à la 13^e édition du programme « *Les Fleurons du Québec* » et de plus **AUTORISE** le premier versement du plan triennal d'un montant de 444.00\$ pour le tarif d'adhésion de 2018-2019-2020

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1803-079

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 28 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 28 février 2018, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 20 772.36 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-079

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 28 FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 28 janvier 2018 au 28 février 2018, pour la somme de 66 224.26 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
17	Chèques fournisseurs émis	10 608.74\$
28	Prélèvements électroniques	55 615.52\$
	TOTAL :	66 224.26\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-081

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 28 janvier 2018 au 28 février 2018, dont celle-ci représente la somme de 41 614.54 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1803-082

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 27 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le Directeur général/ secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 28 janvier 2018 au 27 février 2018, dont celui-ci représente une somme de 12 741.90 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1803-083

NOMINATION D'UN NOUVEAU POMPIER DANS LA BRIGADE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les sommes pour l'embauche d'un nouveau pompier ont été accordées au budget 2018 ;

CONSIDÉRANT le dépôt de candidature de Monsieur Adrien Côté ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Côté est résident de la municipalité de Messines et travailleur à temps plein à la pépinière de Messines et que conformément à l'action n° 7 du Schéma de couvertures de risque en sécurité incendie qui préconise le recrutement de pompiers de manière à maintenir un nombre minimum de pompiers par caserne et en favorisant l'embauche de candidats disponibles de jour et dans les périodes souffrant d'un manque de disponibilité des effectifs ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a rencontré en entrevue Monsieur Côté et qu'il recommande l'intégration de ce dernier à la brigade aux conditions telles qu'indiquées dans la politique *R1408-215 relative au recrutement de pompiers et aux conditions d'embauche* ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Côté nécessitera des équipements requis pour le combat des incendies ainsi que de la formation obligatoire Pompier I - Sections 1 à 4 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau;

Appuyée par Éric Galipeau;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'embauche de Monsieur Adrien Côté à titre de pompier à temps partiel pour une période d'essai de douze (12) mois qui pourra être prolongée d'une période n'excédant pas douze (12) mois supplémentaires si le directeur du service incendie le juge nécessaire, conformément à l'article 5 de la politique relative au recrutement de pompiers et aux conditions d'embauche R1408-215. Suite à la période d'essai, sera présentée au comité, une évaluation par le directeur du service incendie ;

QUE le conseil autorise la dépense pour l'achat de l'équipement complet requis pour le combat des incendies dont le coût est de 3 045\$ taxes non incluses. Cette somme sera débitée de l'allocation de dépenses générales allouée au budget pour le service incendie du poste GL # 03-31022-725.

QUE le conseil autorise la dépense pour les frais d'inscription, les frais inhérents et les primes de formations pour la formation obligatoire Pompier I – Sections 1 à 4. La somme totale sera débitée dans le budget alloué aux formations du service incendie des postes GL #02-22000-454 et 02-22000-143. Puisque les coûts de formation sont sujets aux changements dépendamment du nombre de participants et de l'emplacement des cours, ils n'ont pas été détaillés dans cette présente résolution.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1803-084

ACHAT D'UN HABIT DE COMBAT POUR UN MEMBRE DE LA BRIGADE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE des sommes pour l'achat d'un habit de combat ont été accordées dans l'allocation de dépenses générales pour le service incendie au budget 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'habit de combat est considéré comme un des équipements vitaux pour un pompier.

CONSIDÉRANT QUE l'habit de combat du pompier Charles Pétrin a été inspecté en 2016 et qu'à cette époque, il avait été observé que les poignets et les bandes réfléchissantes étaient usés, qu'il y avait présence d'un trou à l'épaule gauche et que la date de fabrication est de 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier recommande au CLSP-SI l'achat d'un nouvel habit de combat pour le pompier Charles Pétrin ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques;

Appuyée par Annie Galipeau ;

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense concernant l'achat d'un nouvel habit de combat pour le remplacement de l'habit désuet de Charles Pétrin dont le coût est de 2 400\$ taxes non incluses. Cette somme sera débitée de l'allocation de dépenses générales prévue au budget pour le service incendie du poste GL # 03-31022-725.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1803-085

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:30

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/Secrétaire-trésorier